

PROTOCOLE ACCUEIL CLIENTELE

Nous tenons à vous assurer qu'un dispositif spécial COVID 19 a été mis en place afin d'organiser notre rencontre en vous garantissant un niveau de service et de sécurité maximum, tout en protégeant nos collaborateurs.

Ainsi, les salles sont aménagées avec des distances sanitaires préconisées (plus d'un mètre entre chaque participant) et sont en capacité d'accueillir respectivement 7 et 9 personnes. La table sera nettoyée entre chaque rendez-vous.

Un plan de circulation est établi dans l'ensemble du cabinet afin de respecter le principe de la distanciation sociale.

Nous vous remercions alors, de votre côté :



D'envoyer préalablement par **e-mail** à votre interlocuteur les documents à étudier lors du rendez-vous et de vous munir d'un **stylo et de papiers** pour prise de note.



De convenir des modalités et de **l'heure précise de rendez-vous** avec votre interlocuteur.

Nous vous demandons de ne pas vous présenter à l'avance, votre interlocuteur vous recevra à l'heure prévue et vous conduira en salle de réunion selon le plan de circulation établi.



De respecter, dès votre arrivée au sein de nos locaux les mesures mises en place et affichées.



Nous porterons **un masque pour vous accueillir et pendant notre rendez-vous** et nous vous en fournirons un si vous n'en avez pas.

Un distributeur de **gel hydro alcoolique** sera à votre disposition pour vous désinfecter les mains dès votre arrivée.



Bien entendu d'annuler votre rendez-vous si vous présentez des **symptômes** du Covid-19 (notamment fatigue intense / maux de tête / fièvre / toux / rhume / courbatures...) ou si vous pensez être dans une situation de « cas contacts ».

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration.

L'équipe ACD AVOCATS